

---

## Les chiffres clés des retraites de l'État

---

Nouveautés janvier 2025

Les données provisoires sur les nouvelles pensions 2024 et les stocks au 1er janvier 2025 pour PCMR, PMIVGAT et ATI

Sommaire :

- [1 - Fiche de synthèse des pensions civiles et militaires de retraite \(PCMR\)](#)
- [2 - Les nouvelles pensions civiles de droit direct](#)
- [3 - Le stock des pensions civiles de droit direct au 1er janvier](#)
- [4 - Les indicateurs générationnels](#)
- [5- Les nouvelles pensions militaires de droit direct](#)
- [6 - Le stock des pensions militaires de droit direct au 1er janvier](#)
- [7 - Les pensions civiles de droit dérivé](#)
- [8 - Les pensions militaires de droit dérivé](#)
- [9 - Les pensions de retraite dans les trois fonctions publiques](#)
- [10 - Les pensions militaires d'invalidité, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme \(PMIVGAT\)](#)
- [11 - Les allocations temporaires d'invalidité \(ATI\)](#)
- [12 - Les autres régimes gérés par le SRE](#)
- [13 - Les affiliés](#)
- [14 - Le compte d'affectation spéciale Pensions](#)
- [15 - Le glossaire statistique](#)

Les cubes de données sont à télécharger sur [data.economie.gouv.fr](https://data.economie.gouv.fr).

Les chiffres-clés de cette édition s'appuient sur les données les plus récentes et sont réalisés à partir des bases de données extraites au 1er janvier 2025.

Les chapitres 1 à 8 concernent l'ensemble des pensions relatives au code des pensions civiles et militaires de retraite (CPCMR) y compris les pensions mahoraises, les pensions anciennement cristallisées et les pensions temporaires d'orphelins qui ont quelquefois été comptées à part il y a quelques années. Concernant les militaires, une distinction spécifique est opérée entre les gendarmes et les autres militaires, nommés dans les tableaux « Militaires Armées », en raison des caractéristiques différentes pour ces deux populations.

**Note :** Dans les tableaux des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR), les effectifs du stock sont affichés au 1er janvier de l'année N+1, tandis que les montants correspondent à ceux enregistrés au 31 décembre de l'année N. Il convient donc de noter que la revalorisation appliquée au 1er janvier de l'année N+1 n'est pas prise en compte dans les montants affichés.

Les tableaux sur le champ des pensions d'Alsace-Moselle figurent dans la partie 12 sur les autres régimes.

L'autorité de la statistique publique a renouvelé en 2022 l'attribution du label « Statistiques Publiques » pour 5 ans à certaines séries diffusées par le service des retraites de l'État (SRE).

Ces séries labellisées sont repérables grâce au symbole dans les titres des tableaux.

Signification des signes dans les tableaux :

« . » : pas de pension

« s » : secret statistique

Calendrier de diffusion :

Chiffres-clés 2025 (édition provisoire)

Janvier 2025

Chiffres-clés 2025 (édition définitive)

Juin 2025